



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement

## Inspection Environnementale

IED2023

Rapport définitif

Date: 29/08/2023

### Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

### Données relatives à l'installation

<b>Société</b>	PERFORMANCE SOLUTIONS LUXEMBOURG S.À R.L.	<b>Date et durée de l'inspection</b>	26/05/2023 - 7 heures
<b>Lieu</b>	Rue General Patton, L-5326 Contern	<b>Nature de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
<b>Type de l'installation</b>	Production de polymères et de fibres synthétiques.	<b>Étendue de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
<b>Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi</b>	4.1.h	<b>Participation d'organisme(s) agréé(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)	
1/19/0179 du 04/01/2023	3/23/0069 du 16/05/2023

Résultat de l'inspection environnementale		
1	non-conformité levée	NC2
2	non-conformités mineures <sup>(1)</sup>	NC1, NC3
1	non-conformités significatives <sup>(2)</sup>	NC4
0	non-conformités importantes <sup>(3)</sup> (recontrôle dans les 6 mois)	

**Légende :**

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.  
 et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
 et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement  
 et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
 et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC1	2017	La NC1 de la dernière inspection n'est pas levée. Le site n'est pas couvert par une autorisation délivrée dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.	Un dossier de demande a été introduit en date du 17/04/2019 auprès de l'Administration de la gestion de l'eau. Le dossier est en cours d'instruction auprès de cette administration.	Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau	/
NC2	2023	Lors de l'inspection, l'exploitant n'a pas pu fournir la preuve que les observations relevées lors de la réception décennale (rapport n° 126370-EV-CP-001 du 11/02/2021) ont été levées.	Suite à la prise de position introduite par l'exploitant en date du 17/08/2023, les observations relevées lors de la réception décennale sont à considérer comme levées. La non-conformité est levée.	Cond. 1.1 de l'art. 5 de l'arrêté 1/19/0179	NC levée
NC3	2023	Lors de l'inspection, l'exploitant n'a pas pu fournir la preuve que la nouvelle chaudière à gaz d'une puissance thermique de 1,14 MW a fait l'objet d'une 1 <sup>ère</sup> inspection par un organisme agréé.	L'exploitant s'engage à faire réaliser l'inspection au plus tard pour le 15/11/2023.	Art. 7 du règlement grand-ducal du 24/04/2018 relatif à la limitation des émissions en provenance des installations de combustion moyennes	15/11/23
NC4	2023	Le rapport de l'étude acoustique n° 2313509.7.1AUC du 16/02/2023 montre un dépassement de la valeur limite d'immission au point récepteur « Gare de Sandweiler-Contern ».	L'exploitant est en cours d'analyser les solutions techniques afin de réduire l'impact sonore. Il est prévu de terminer cette analyse au plus tard pour fin 2023.	Cond. 1.5.2.1 de l'art. 3 de l'arrêté 1/19/0179	31/12/23

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2026